CHAPITRE IX.—ÉDUCATION ET RECHERCHES

SYNOPSIS

Partie I.—L'enseignement régulier au	PAGE	Partie II.—Autres initiatives éduca-	Page
Canada	324	tionnelles	341
Section 1. Tendances actuelles des écoles canadiennes Section 2. Écoles, collèges et uni-	324	Section 1. Les arts et l'éducation. Section 2. Recherches scientifi-	341
VERSITÉS	329	QUES ET INDUSTRIELLES AU CANADA	344
Sous-section 1. Écoles régies par les provinces	330 333	Sous-section 1. Facilités de recherches Sous-section 2. Conseil national de recherches	344 345
Sous-section 3. Enseignement supérieur		Section 3. Fonctions éducatives de L'Office national du film et de	
Sous-section 4. Écoles fédérales pour les Indiens	340	LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA	351
Sous-section 5. Enseignement dans	040	Section 4. Bibliothèques	354
les Territoires du Nord-Ouest	340	SECTION 5. LE CANADA ET L'UNESCO.	354

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique assigne aux provinces la régie de l'éducation; par conséquent, les écoles et les universités ainsi que la formation des instituteurs et autres initiatives du domaine régulier de l'éducation sont organisées, financées et régies par les provinces.

L'éducation au sens général ne peut toutefois se limiter au simple enseignement dans les écoles et les collèges; elle s'étend à la vie et à l'expérience même et, pour cette raison, le présent chapitre de l'Annuaire traite aussi de sujets tels que les bibliothèques, les arts et les recherches scientifiques. Certains organismes fédéraux, comme l'Office national du film et la Société Radio-Canada, s'ils ne viennent nullement en conflit avec le domaine régulier de l'éducation que la constitution assigne aux provinces, remplissent des fonctions qui se rattachent à l'éducation. Ainsi, alors que la Société Radio-Canada s'occupe de divertissement et de récréation plutôt que d'éducation, certains aspects de son travail font proprement partie d'un domaine plus vaste. Il en est question à la section 3, partie II, du présent chapitre et des renvois réfèrent à l'activité de ces organismes qui n'a pas trait à l'éducation et est décrite ailleurs dans l'Annuaire.

PARTIE I.—L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER AU CANADA Section 1.—Tendances actuelles des écoles canadiennes*

A une époque où l'argent circule plus abondamment et où les prix montent, les organismes d'enseignement au Canada ont plus de fonds à leur disposition mais aussi plus de frais auxquels subvenir. Ils disposent de revenus plus considérables pour la construction d'édifices, les améliorations et les appointements, mais les frais de construction augmentent énormément, quantité de matériaux restent rares et les relèvements de traitements accordés aux administrateurs et aux instituteurs ne suffisent guère à compenser la hausse du coût de la vie. Néanmoins, les échanges de vues et de populations au cours des hostilités, les sommes énormes qu'on a pu affecter à la guerre et l'importance reconnue, en temps de crise, d'une population instruite et formée ont amené les autorités provinciales et maintes autorités municipales à attribuer à l'éducation un rôle de premier plan dans la société moderne et à lui accorder, en conséquence, une aide financière plus considérable.

^{*} Préparé par l'Association canadienne d'Éducation, Toronto.